

Le co-working: une nouvelle tendance pour une organisation du travail flexible !

Clé : Économie

Publié dans

L'État du Québec, Institut du Nouveau Monde, 2017.

Auteurs :

Diane-Gabrielle TREMBLAY

Professeure à l'École des sciences de l'administration

TELUQ – Université du Québec

dgtrembl@teluq.ca

Et Arnaud SCAILLEREZ

Chercheur postdoctoral

ARUC (Alliance de recherche université-communauté) sur la gestion des âges et des temps sociaux (CRSH)

TELUQ – Université du Québec

arnaud.scaillerez@teluq.ca

L'espace de co-working, que l'on peut aussi nommer espace de co-travail, espace de travail collaboratif, ou encore *third place*, signifiant le lieu entre le travail et la maison (Oldenburg, 2000) est une solution alternative permettant de travailler à distance, mais sans nécessairement se retrouver seul à son domicile. Il s'agit d'un espace destiné à stimuler la créativité, l'esprit d'initiative ainsi que le sentiment d'appartenance à une même communauté.

La philosophie d'un espace de travail collaboratif est fondée sur l'entraide et le partage aussi bien financier (louer des locaux à plusieurs est plus avantageux), mais surtout professionnel (promouvoir le réseautage, l'échange de connaissances...).

Les espaces de co-working intéressent autant les travailleurs autonomes que certains salariés, qui n'ont alors pas à voyager aussi loin pour leur travail et peuvent bénéficier de nouveaux réseaux et nouvelles idées. Pour les travailleurs autonomes, le co-working permet aussi de briser le risque d'isolement, s'ils travaillent habituellement au domicile.

Les employeurs qui permettent à leurs salariés de travailler dans ces espaces n'ont alors plus d'inquiétudes quant au rendement de leurs employés car ceux-ci ne sont pas chez eux mais dans un espace de travail collectif, ou ils peuvent développer de nouveaux réseaux, de nouvelles connaissances. Le mode de fonctionnement de ces espaces semble ainsi correspondre aux attentes de plusieurs en matière de flexibilité, de développement de réseaux, de créativité et d'innovation.

Avec plus de 2 500 espaces dans le monde en 2013 (dont 1160 uniquement en Europe et 750 aux États-Unis, pays qui occupe la première place), le co-working est devenu très tendance (1). La France dénombre, à compter de 2014, 150 lieux destinés au travail à distance et aux échanges (2), elle occupe le 6^{ème} rang mondial (3). Le Canada compte 86 espaces de co-working (4). À lui seul, le Québec en dénombre près d'une trentaine depuis le premier trimestre 2016 dont :

- un à Sainte-Thérèse dans les Basses Laurentides (espace le 29T (5)) ;
- un à Gatineau (espace Creagora(6)) ;

- un à Joliette (co-working Joliette (7)) ;
- un à Sherbrooke (EspaceCo (8)) ;
- un à Verchères (Espace de travail – Station 608 (9))
- un autre à Granby (espace NoBuro (10)) ;
- quatre dans la Ville de Québec (Abrico, Espace C, Espace Koala et Niviti) ;
- 19 à Montréal (Le 6cent1, La Commune, Communoloft (qui comprend quatre différents espaces), Ecto, Espace 106, Espace 305, Espace 360, La Gare, Halte 24-7, Notman House, Nexus Montréal, Le Plancher de l'Usine C, Orbit Montréal Coworking, RPM Startup Centre Montréal, Station C, Studios IDEAL).

A Montréal, le premier espace de co-working s'est créé en 2008 dans le Mile End et se nomme Station C (12). Le dispositif est donc encore récent ; toutefois, chaque année, le nombre de ces espaces ne cesse de croître.

Mais quelles nouvelles formes d'organisation de travail génèrent-ils ?

Ces espaces sont-ils réellement le lieu des nouvelles coopérations, d'échanges et du développement d'un réseau ou de communautés innovantes ?

Nous avons réalisé une recherche qualitative pour tenter de préciser le rôle que peuvent jouer les espaces de co-working aussi bien en matière de flexibilité organisationnelle qu'en matière de flexibilité professionnelle. Nous nous sommes entretenus avec 21 gestionnaires d'espaces de travail collaboratif à travers la France et le Québec. Au Québec, nous avons contacté 11 espaces de *co-working* (trois dans la ville de Québec et 8 espaces à Montréal) : Abrico (par courriel) ; Ecto ; Espace 36 ; Espace Koala ; Exeko (par courriel) ; Hub 305 ; Ideal Coworking ; La Commune ; Niviti ; Notman House ; Le Plancher de l'Usine C (par courriel).

1. Mise en place et fonctionnement d'un espace de co-working

La mise en place d'espaces de co-working se justifie notamment par la recherche d'une relation de travail plus flexible, ce que nous voyons dans la revue des écrits. Bien que les attentes soient identiques, nous avons pu constater par nos entretiens que leur mode de fonctionnement et leurs objectifs sont variables selon le lieu.

Qui le met en place et pour quelle(s) raison(s) ?

Les créateurs des espaces de co-working sont, pour la plupart des travailleurs autonomes qui travaillaient à domicile et qui ont souhaité réduire leur isolement. Ceux-ci se sont alors regroupés afin d'unir leurs efforts et leurs moyens pour trouver des locaux susceptibles de les accueillir. De plus, les espaces de travail collaboratif sont utilisés par les co-workers à la fois parce que c'est moins coûteux que de louer son propre local, moins rébarbatif que de travailler à son domicile certes, mais surtout parce que cela peut étoffer leur réseau professionnel. Ensuite, un processus de communication autour de l'existence du lieu, mais bien souvent surtout le « bouche à oreille » a suffi pour faire venir d'autres travailleurs dans les locaux. En somme, l'initiative de la création de ces tiers-lieux est individuelle et soutenue par des fonds privés ou majoritairement privés. Cette situation est la plus répandue tant en France, qu'au Québec. Toutefois, deux autres scénarii de mise en place ont été observés.

En France, il est intéressant de noter que les administrations publiques sont intervenues dans ce domaine, soit pour créer un espace de travail collaboratif, soit pour soutenir un projet déjà existant qui éprouvait des difficultés financières pour continuer à exister et/ou ayant été jugé d'intérêt public. Certains espaces de co-working sont créés à la campagne pour favoriser le maintien de l'emploi ou encourager les initiatives professionnelles dans ces lieux peu habités.

Partout, les espaces de co-working se multiplient, particulièrement dans les secteurs urbains et péri-urbains. D'ailleurs, des promoteurs immobiliers ou des investisseurs privés commencent à acquérir des lieux et à en faire des espaces de travail collaboratif. Ainsi, en France, de grandes entreprises comme Orange et REGUS souhaitent mettre en place des espaces de co-working sur tout le territoire d'Ile de France, soit la grande région de Paris ; le premier se trouvant à Fontainebleau actuellement (13). REGUS France possède déjà plusieurs centres d'affaires en France et au Canada. En effet, au Canada, le groupe REGUS a déjà mis en place un réseau d'espaces de travail collaboratif (*co-working spaces*) au sein de sept provinces, incluant le Québec (Alberta, Colombie Britannique, Québec, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Ontario et le Saskatchewan (14)). Ces espaces sont généralement dans de grands immeubles dont Regus est propriétaire.

Dans les milieux urbains, le secteur privé est très actif. Dans les zones rurales, la situation est plus difficile, les opérateurs immobiliers y voient moins leur intérêt, et l'initiative publique semble jouer un rôle essentiel dans l'instauration de ces lieux, du moins en France. Au Québec, ce sont parfois des initiatives privées, comme c'est le cas dans la ville de Granby. On peut alors penser que cela permet à la ville de conserver des travailleurs autonomes sur son territoire, et à ceux-ci de développer des réseaux pour accroître ou diversifier leur activité professionnelle.

Qu'y trouve-t-on et à quels prix ?

Nous avons pu constater que les formules d'adhésion aux espaces de co-working sont assez variées et font preuve de flexibilité. On y trouve en France comme au Québec des formules de location de bureaux à l'heure, à la demi-journée, à la journée, à la semaine, au mois, au trimestre ou à la carte, avec un tarif dégressif à chaque fois. Le temps de présence est aussi très variable, certains forfaits proposent des locations cinq jours par semaine (du lundi au vendredi) ; sept jours sur sept (week-end compris) ; ou encore des forfaits week-ends ; et selon un horaire traditionnel (08 :00 à 18 :00) ou illimité (24 heures sur 24).

Les tarifs dépendent de la formule choisie et du bureau que l'on souhaite réserver : cubicules, bureaux fermés, bureaux dans un espace ouvert (*Open Space*), bureaux mobiles ou un bureau permanent que l'on conserve tout le long de la durée de la location. Chaque espace possède ses propres forfaits. Au Québec, les tarifs mensuels pour utiliser un bureau flottant à temps complet (cinq jours par semaine) varient de 250 à 400 dollars canadiens hors taxes (équivalent à environ 160 à 280 euros). En France, les tarifs mensuels pour ce même forfait s'échelonnent de 300 à 400 euros hors taxes (Scaillez, Tremblay, 2016).

2. Les espaces de co-working, des espaces de flexibilité

Les prestations de services offertes

- Les prestations traditionnelles : elles se retrouvent dans tous les espaces de co-working. Les co-workers y trouvent au minimum un bureau équipé du matériel nécessaire à leur activité (photocopieuse, imprimante, téléphonie, accès internet haut ou très haut-débit, salle(s) de réunion, salle(s) de visioconférence...). Certains de ces tiers-lieux peuvent disposer du matériel informatique adéquat, mais cela est moins répandu. Le plus souvent, les *co-workers* apportent leur propre ordinateur avec eux.

On y trouve aussi des espaces de convivialité (salle de repos, petite cuisine, machine à café...) propices aux rencontres et aux échanges, et ces échanges sont souvent mis de l'avant comme un argument de vente par les offreurs d'espace, qui soulignent que cela peut conduire à de nouveaux contrats, de nouveaux réseaux, des apprentissages sur le plan technique ou autre.

- Les prestations supplémentaires : certains espaces offrent des services permanents ou occasionnels (animateur, secrétariat...), pour un supplément tarifaire. Certains espaces communiquent autour de l'ergonomie des lieux, sur le fait que les locaux offrent de bonnes conditions de travail et certains possèdent un label pour attester de leurs propos (comme le label Zen'It qui souligne la qualité de vie en France).

En somme, les espaces de travail collaboratif offrent un équipement de qualité et égalitaire puisqu'à leur domicile, les travailleurs ne possèdent pas le même débit, ni le même confort et ne peuvent souvent pas se payer certains équipements plus coûteux (imprimante couleur, photocopieur, etc.), lesquels sont également propices aux échanges collaboratifs.

Des espaces, sources d'échanges et rencontres

Les espaces de co-working ont aussi comme vocation d'être des lieux de vie et d'animation. Nous avons pu observer deux façons de procéder :

- soit il s'agit d'organiser régulièrement des rencontres et des événements au profit des utilisateurs des lieux ;
- soit il s'agit d'autoriser l'accès à ces lieux à des non co-workers pendant les périodes où les espaces ne sont pas utilisés.

La plupart des espaces de travail collaboratif organisent régulièrement des manifestations autour d'une thématique précise et d'un événement. Le but est de faciliter les rencontres entre les co-workers qui utilisent ces lieux, tout en consolidant le sentiment que l'on appartient à un même lieu de vie et à une même famille professionnelle.

Au Québec, certains espaces voisins organisent des rencontres pour instaurer de la coopération, plutôt que de la compétition. Dans la Ville de Québec, l'espace Niviti et l'espace Koala ont organisé une rencontre où l'ensemble de leurs co-workers étaient conviés, dans le cadre d'un « *déjeuner-causerie collaboratif* ». L'un de nos interlocuteurs de l'espace Koala nous a indiqué qu'il leur arrivait également de proposer à certains travailleurs autonomes, voulant utiliser les bureaux de Koala, de se rendre plutôt dans les locaux de Niviti, car les autres co-workers de ce second espace allaient pouvoir contribuer davantage au développement de leur activité. Ces deux espaces mènent une réflexion en termes d'entraide et de complémentarités d'action, plus qu'en termes de concurrences potentielles. Niviti précise d'ailleurs qu'il « *faut travailler pour le nous, et le je va bien aller* » (16).

De même, à Montréal, le passeport co-working a été mis en place au sein de sept espaces différents (Espace 601, Hub 305, La Commune, Ecto, La Halte, Orbit, le Plancher de l'Usine C). Ce passeport a permis des rencontres tous les trois mois pour échanger ; il s'agit des prémisses d'une possible mise en réseau. Le principe du passeport co-working est simple : le co-worker prend un abonnement et peut utiliser trois bureaux différents situés parmi les sept espaces ; en échange, il a droit à un rabais de 50 dollars sur son abonnement. Même, si pour l'heure, le dispositif n'a pas connu le succès escompté, la volonté est clairement de collaborer.

En outre, parmi les initiatives les plus récentes, certains espaces de coworking (Esplanade, Le Salon 1861 ...) cherchent à favoriser l'activité des entreprises à vocation sociale et particulièrement l'entrepreneuriat social dans le but de favoriser le développement de projets à impact social. On peut aussi noter l'arrivée à Montréal, et pour la première fois au

Québec, du co-working avec enfants, au sein de l'espace 106 dans le Mile End. Boom co-working offre en effet la possibilité aux co-workers de l'espace 106 de travailler dans ce lieu tout en amenant leurs enfants, qui seront gardés sur place par des professionnels du gardiennage. Cela peut aussi faciliter la conciliation travail-famille des usagers de ces lieux, qu'ils soient pères ou mères de familles (17).

Globalement, on peut dire qu'il y a ici une nouvelle tendance en matière d'organisation du travail, de développements de réseaux professionnels et de coopération professionnelle au Québec. Dans tous les cas, l'objectif est de faire de ces espaces, non pas des concurrents, mais des partenaires et de vrais lieux de partage. S'il s'agit d'un phénomène relativement nouveau au Québec, il progresse très rapidement et semble bien répondre aux besoins de nombreux travailleurs autonomes, mais aussi de certains salariés, souhaitant développer leurs réseaux et travailler dans de nouveaux environnements de travail, où ils peuvent rencontrer de nouvelles personnes.

Références

Oldenburg R. 2000. *Celebrating the Third Place: Inspiring Stories about the "Great Good Places" at the Heart of Our Communities*, New York, Marlowe & Company.

Scaillerez A., Tremblay D.-G. 2016. Les espaces de co-working, les avantages du partage, *Revue Gestion de HEC Montréal*, numéro d'été 2016, vol. 41-2, 90-92.

Notes et sources d'information sur les espaces de co-working

- (1) <http://www.rslnmag.fr/post/2013/03/22/LEurope-plus-grand-espace-de-coworking-au-monde.aspx> et <http://www.deskmag.com/en/2500-coworking-spaces-4-5-per-day-741>
- (2) <http://www.deskmag.com/en/2500-coworking-spaces-4-5-per-day-741> HYPERLINK "<http://www.deskmag.com/en/2500-coworking-spaces-4-5-per-day-741>"orking-spaces-4-5-per-day-741
- (3) Certaines bases de données (<http://www.neo-nomade.com/presentation.php>) ont répertorié au 31 décembre 2013 environ 2000 espaces rien qu'en France. Mais ce chiffre prend en compte tous lieux disposant d'un table et du Wifi (on prend alors en compte les cafés wifi (y compris quelques Starbucks ou assimilés), les bibliothèques et médiathèques, les pépinières et les incubateurs. Ces mêmes bases précisent que la France compterait 943 espaces au 31 décembre 2013, si on ne prend en compte que les télécentres, les espaces de coworking, mais aussi les centres d'affaire.
- (4) Source : <http://www.coworkingcanada.ca/spaces/>
- (5) Espace le29t : <http://le29t.com/>
- (6) Espace creagora : <http://www.creagora.coop/>
- (7) Coworking Joliette : <http://www.coworking-joliette.com/>
- (8) EspaceCo à Sherbrooke (ouvert depuis le 27 mars 2014) : <http://sherbrooke.io/2014/03/sherbrooke-coworking/>
- (9) Espace de travail station 608 : <http://station608.com/>
- (10) Espace NoBuro à Granby, dont la pré-ouverture a eu lieu le 14 janvier 2015 : <http://noburo.coop/>
- (11) Depuis, cet espace s'est agrandi et s'est ouvert à d'autres types de services. Il se nomme désormais NUMA et a déménagé tout en restant dans le même quartier : <https://www.numa.paris/>
- (12) <http://www.station-c.com/fr/>
- (13) <http://www.regus.fr/emea/fr/stop-and-work/> et http://www.lesechos.fr/journal20141014/lec2_pme_et_regions/0203846027910-le-premier-telecentre-stop-work-ouvre-ses-portes-a-fontainebleau-1053225.php
- (14) Pour obtenir le détail du positionnement des espaces de REGUS coworking : <http://www.regus.ca/day-office/canada>
- (15) <http://fuckupnights.com/>
- (16) Article paru le 21 novembre 2014 sur le site de l'espace Niviti : <http://niviti.com/6-constats-cotravail-quebec/>
- (17) <http://www.boomcoworking.ca/>